





Contact:

Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation

e.escoffier@credef.fr - 2 06 32 06 18 45

Contact administratif:

CSPS12: ACTUALISATION DE LA FORMATION SPECIFIQUE DE COORDONNATEUR SPS NIVEAUX 1/2/3

PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE:

- Être titulaire d'une attestation de compétences de Coordonnateur en Matière de Sécurité et de Protection de la Santé de niveau 1, 2 ou 3

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Faire le point sur l'état de la réglementation
- Analyser vos missions de coordination effectuées
- Mettre en commun vos expériences et « bonnes pratiques »
- Recadrer votre action sécuritaire de manière à limiter votre mise en cause en cas d'accident
- Obtenir l'attestation d'actualisation vous permettant de poursuivre votre activité de coordonnateur

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE:

Jour 1	Faire le point sur l'état de la réglementation - Principaux textes législatifs et réglementaires concernant le BTP et la prévention des risques parus depuis la formation précédente - Principales sources de prescriptions technique - Dernières recommandations CNAM et CARSAT - Démarches SCALP (Sécurisation des Circulations, des Accès et Livraison à Pied d'œuvre), METAH (Mutualisation des Équipements de Travail et d'Accès en Hauteur), MESA (Mise en Service Anticipée des Ascenseurs), DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons)
Jour 2	Connaître le bilan de la mise en place de la coordination SPS - Évolution des statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le BTP - Actions de l'inspection du travail et de la CARSAT sur les chantiers - Liens entre fondamentaux de la mission SPS et décisions de justice suite aux accidents du travail graves ou mortels - Rôle et moyens des DREETS et CARSAT – Responsabilité civile et pénale
Jour 3	Analyser les missions effectuées - Débat sur la pertinence des mesures de sécurité prises pour les chantiers et les interventions ultérieures - Analyse des modes opératoires de chacun et des réussites et/ou difficultés rencontrées avec les autres intervenants de la construction - Mise en évidence des pratiques de terrain et des niveaux de rémunération - Coordination SPS dans les EU (plan de prévention)







Contact:

Emmanuelle ESCOFFIER: Référent formation

e.escoffier@credef.fr - 2 06 32 06 18 45

Contact administratif:

of formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

CSPS12: ACTUALISATION DE LA FORMATION SPECIFIQUE DE COORDONNATEUR SPS NIVEAUX 1/2/3

utions travaux à proximité des réseaux alité des principaux documents de la mission PGC/PGSC (Plan Général de Coordination/Plan Général Simplifié de Coordination) et DIUO (Dossier rieure sur l'Ouvrage) : méthodologie d'élaboration, fond et forme et du LEAN uses essentielles du contrat de coordination et des contrats d'assurance modalités pratiques de coopération, outil indispensable à la réussite des missions SPS
i e

CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE:

- Conformément à l'annexe III de l'arrêté du 26 décembre 2012

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES:

- Les apports pédagogiques s'articulent autour d'un support documentaire comprenant un diaporama associé à l'ensemble des textes, courriers et décisions de justice commentés.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'échanges et de mises en situation.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.
- Une formation en présentiel.
- Le déroulement peut inclure une intervention d'un représentant de l'OPPBTP ou de l'INRS conformément au code du travail, ainsi que celle d'un OPJ
- Le stagiaire transmet au moment de son inscription un dossier comportant les documents anonymisés suivants :
 - Un Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (initial et/ou final)
 - Un Plan Général de Coordination ou Plan Général Simplifié de Coordination (conception et/ou réalisation)
 - Un Registre Journal.

Afin de faciliter les échanges d'expérience, les participants sont invités, en outre, à se munir de tous autres éléments qu'ils jugeraient utiles (contrats, polices d'assurance, règlements du CISSCT, PPSPS, procédures SPS, ...).

CREDEF - S.A.S. au capital de 40 000 € - Code NAF : 8559 A - Siren : Lyon B 425 625 990 - Siret : 428 625 990 00067 73, cours Albert Thomas - 69003 LYON - Tél : 04 78 30 87 87 - www.credef.fr







Contact:

 ${\bf Emmanuelle\ ESCOFFIER: R\'ef\'erent\ formation}$

e.escoffier@credef.fr - 2 06 32 06 18 45

Contact administratif:

CSPS12: ACTUALISATION DE LA FORMATION SPECIFIQUE DE COORDONNATEUR SPS NIVEAUX 1/2/3

MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION:

- Évaluation finale sous forme de questions écrites ouvertes et fermées. Le CREDEF délivrera au stagiaire une attestation de compétence actualisée (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012).
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
- → 99 % de réussite
- → 96 % de stagiaires satisfaits
- → 99 % d'intégration à un poste de CSPS

PROFIL FORMATEURS:

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTP.
- Référent pédagogique : voir sur notre site : www.credef.fr

PROGRAMMATION:

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, nous nous tenons à votre disposition afin de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place pour tenir compte des spécificités de votre handicap. Courriel : formation@credef.fr - Tél : 04.78.30.87.87

En fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur, le délai de mise en œuvre est habituellement de 15 jours (en moyenne).

1er semestre 2026 à Bordeaux

Actualisation de la formation spécifique de CSPS (5 jours) – 35 heures Horaires: 9h00 – 17h30 - Pause déjeuner: 1h30 Les 09, 10, 11, 25, 26 juin 2026 1 599 € HT REPAS OFFERT Numéro RS: 5774 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr

2ème semestre 2026 à Bordeaux

